

TERRITORIAUX 63 CFTC ***SECTION VILLE DE CLERMONT-FD – CCAS***

LE MAINTIEN DE SALAIRE

Pour maintenir 95% de votre salaire et prime au-delà de 3 mois d'arrêt maladie, vous pouviez adhérer à un contrat collectif de PREVOYANCE auprès de la MNT.

A compter du 1er janvier 2024, l'autorité territoriale met fin à ce contrat collectif de protection sociale car devenu trop coûteux. Elle renvoie chaque agent au choix d'un contrat individuel auprès d'un assureur labellisé ou pas.



En plus des augmentations de cotisation, le taux de couverture pourrait bien passer de 95 %, à seulement 90 % pour le salaire et 40 % pour le régime indemnitaire

Pourtant les Territoriaux 63 CFTC n'ont cessé de dénoncer la responsabilité de l'autorité territoriale d'avoir maintenu depuis des années un mauvais contrat collectif MNT.

ATTENTION !

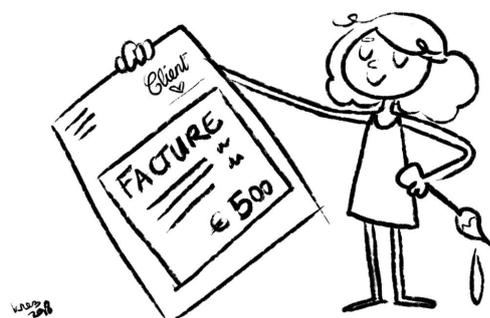
VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT SOUSCRIRE UN CONTRAT DE PRÉVOYANCE.

CEUX QUI SE RETROUVENT AVEC LA MOITIE DU SALAIRE, VIVENT UN ENFER.

FAIRE PAYER AUX AGENTS L'ABSENTÉISME ET L'OBLIGATION DE GARANTIE SOCIALE DE L'EMPLOYEUR

En 2025, la loi va contraindre les collectivités à participer à votre contrat individuel de prévoyance à hauteur minimum de 7€ (20% d'un plafond de 35€).

Mais avec ce minimum, le compte n'y est pas puisque la ville et le CCAS participent actuellement en moyenne à 23 % de votre cotisation = 14,95€.



De surcroît, en cassant la solidarité intergénérationnelle du contrat collectif au profit de contrats individuels, l'autorité territoriale privilégie la politique du chacun pour soi et les montants des cotisations vont s'envoler au-delà de 50 ans.

LES TERRITORIAUX 63 CFTC N'ACCEPTERONT PAS QUE LA PARTICIPATION ACTUELLE DE L'EMPLOYEUR SOIT INDIVIDUELLEMENT REVUE À LA BAISSÉ.

LES CAUSES DE L'ABSENTÉISME

La solidarité du contrat collectif a explosé en raison d'une forte hausse des arrêts maladie. La Mairie et le CCAS de Clermont-Ferrand battant tous les records, loin devant les autres villes de même taille.

Pourtant les Territoriaux 63 CFTC n'ont cessé de dénoncer des politiques managériales archaïques ou des procédures disciplinaires déloyales, qui écœurent les agents les plus motivés et les poussent vers l'arrêt maladie pour sauvegarder leur santé mentale.



Les arrêts maladies coûtent tellement chers à l'autorité territoriale, qu'elle décide enfin d'engager une étude pour connaître les causes profondes de l'absentéisme.

UNE VAGUE INÉGALÉE DE POSTES GELÉS ET DE CONTRATS NON RENOUVELÉS



Et pour bien faire déborder le vase du ras le bol, l'autorité territoriale n'a rien trouvé de mieux que de programmer le gel de dizaine de postes et de non renouvellement de contractuels.

Obligant ceux qui restent à faire le travail
de leurs collègues.

Le discours est toujours le même : « la Mairie (ou le CCAS) a des dépenses imprévues (Covid, inflation, déficits exceptionnels, hausse du point d'indice, etc...) » et « il faut maîtriser la masse salariale », « Tout le monde doit faire des efforts », etc...

Ne vous laissez pas manipuler par ce discours de sinistrose locale, il est dévastateur pour votre santé mentale et ne reflète pas la réalité.

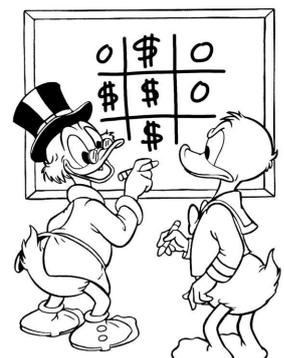
LA TARTE A LA CRÈME BUDGÉTAIRE UNE STRATÉGIE BIEN RODÉE

En agitant le chiffon rouge des « contraintes budgétaires », l'administration tente de faire culpabiliser les agents avec les augmentations du point d'indice, le rattrapage du RIFSEEP, la prime Ségur, etc...

Les Territoriaux 63 CFTC ne sont pas dupes de cette stratégie d'austérité qui occulte les recettes exceptionnelles de la ville. Cela revient à faire porter sur les agents les hausses des prix des légumes bio dans les cantines et EHPAD ou de la flambée des factures d'électricité dans les passoires énergétiques des bâtiments municipaux (qui n'ont pas été rénovés depuis des années).

Nous n'acceptons plus que les agents soient les éternels variables d'ajustement des politiques budgétaires de la Ville et du CCAS.

Au final, ce sont toujours les plus petits salaires
qui fourniront les efforts.



TRAVAIL DÉGRADÉ

Après avoir, bidouillé des organigrammes tous les 6 mois pour faire faire à 5 agents le travail de 10 et ne pas avoir renouvelé les contractuels en soutien ou remplacé les collègues en burn-out, le mode managériale du moment est le « **mode dégradé** » .



C'est à dire, vous rendre multitâches et corvéables à souhait pour faire le boulot de votre collègue, en vous vendant « une montée en compétence ».

Oubliez votre conscience professionnelle, oubliez la valeur que vous donnez à votre métier, n'écoutez pas les usagers insatisfaits et renoncez à donner du sens à vos missions d'intérêt général, l'autorité territorial vous demande juste d'obéir aveuglément.

Les Territoriaux 63 CFTC ne peuvent plus accepter que nos collègues tombent malade au travail et qu'ils ne bénéficient pas de maintien de salaire, faute d'une participation suffisante de l'employeur.

Il faut maintenant une vraie politique de bien être au travail et une participation à la protection sociale digne d'une grande ville (et CCAS).

Nous vous souhaitons de belles vacances !
Revenez nous en pleine forme.

TERRITORIAUX 63 CFTC

fixe : 04 73 14 10 94

Portable: 07 51 88 28 31 / 07 68 45 37 00 / 06 62 87 56 40

Email : _syndicat-cftc@ville-clermont-ferrand.fr